



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Renault Véhicules Industriels

Question écrite n° 45612

Texte de la question

M. Philippe Duron appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie après l'annonce d'un projet d'alliance entre Renault Véhicules Industriels (RVI) et Volvo, pour l'activité poids lourds. Les mouvements de rapprochement observés dans ce secteur fortement concurrentiel légitiment la recherche de synergies industrielles et commerciales, entre deux groupes qui déjà en 1983, avaient envisagé une fusion. Tel qu'il est connu à ce jour, le projet prévoirait le passage de RVI sous contrôle suédois, tandis que Renault deviendrait le premier actionnaire de Volvo. Outre la recomposition du capital des deux groupes, cet accord, s'il se concrétise, ne manquera pas d'effets en terme de stratégie industrielle. C'est sur ce point qu'il appelle son éclairage, au regard des enjeux industriels, économiques et sociaux pour notre pays.

Texte de la réponse

Le projet d'alliance entre Renault Véhicules Industriels (RVI) et Volvo permettra de créer le deuxième groupe mondial dans le secteur du poids lourd. Un tel rapprochement stratégique s'avère très intéressant pour le constructeur français dans une industrie du poids lourd où une taille mondiale est devenue un atout pour faire face à la hausse des coûts de développement et pour affronter la compétition internationale. Les complémentarités entre l'ensemble RVI/Mack et Volvo sont fortes en termes de produits et d'implantation commerciale. Le nouveau groupe, en disposant d'une puissance commerciale plus importante, verra alors ses positions se renforcer dans de nombreux pays. Le champ des synergies entre les deux constructeurs est de surcroît significatif. Les premières à avoir été annoncées concernent les achats et les chaînes cinématiques. Le projet d'alliance prévoit que l'identité des produits et des marques ainsi que l'organisation de chacun seront préservées et développées, RVI restant une société de droit français. Le maintien des marques Renault et Mack et de leurs réseaux de distribution, comme d'ailleurs pour Volvo, passe notamment par l'existence de produits spécifiques même si certains composants peuvent être communs. Les organisations industrielles du nouveau groupe auront à s'adapter à ces données avec la double exigence de rechercher des effets d'échelle tout en préservant les identités produits de chacun des constructeurs. Les stratégies industrielles devront également en tenir compte et seront établies, à partir d'une réflexion qui vient de s'engager, sur la base d'un inventaire des moyens existants et de leurs évolutions programmées ainsi que de la stratégie en termes de produits. Le Gouvernement restera quoi qu'il en soit vigilant quant au respect des engagements pris par Renault dans le cadre de ce projet, en terme de préservation de l'identité des produits et des marques et de maintien de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Duron](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45612

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2696

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3448